



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accidents

Question écrite n° 315

Texte de la question

M Jacques Brunhes a appris les conditions dans lesquelles un accident de la circulation s'est produit le 27 avril 1987 à Issy-les-Moulineaux alors que M le ministre de la défense se rendait à Villacoublay. Le convoi du ministre circulant à contresens de la circulation, les agents motocyclistes qui ouvraient la route ont obligé une voiture venant en sens inverse à se rabattre brusquement. Cette manœuvre a provoqué la chute d'un motocycliste et de son passager. Ce dernier est décédé tandis que le conducteur a été très gravement blessé. Il semble que la voiture qui s'est rabattue était conduite par un aumônier militaire. Un an après l'accident, la mère du jeune homme décédé, qui est aveugle, n'a toujours rien perçu. Il en est de même du conducteur qui ne pourra jamais reprendre son métier. C'est pourquoi il demande à M le ministre de la défense quelles mesures il envisage de prendre pour que le ministère assume toutes ses responsabilités à l'égard des victimes lorsque sa responsabilité est impliquée dans de tels accidents.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la défense invite l'honorable parlementaire à se référer à la réponse faite à la question écrite n° 38838, publiée au Journal officiel, Débats parlementaires, Assemblée nationale, du 9 mai 1988, p 1990. Les services du ministère de la défense continuent à suivre ce dossier avec beaucoup d'attention. La procédure engagée devant le tribunal de grande instance de Nanterre n'est pas encore arrivée à terme. Par ailleurs, en application de la loi du 5 juillet 1985 relative à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation, l'assureur du véhicule qui est entré en collision avec la motocyclette a fait, à la mère du jeune homme décédé, une offre d'indemnité qui a été acceptée ; il a également versé des indemnités provisionnelles au conducteur blessé.

Données clés

Auteur : [M. Brunhes Jacques](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 315

Rubrique : Circulation routière

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2112